



## HONORAIRES DE TRANSACTION

(En vigueur au 01/09/2022)

### AGENCE CHALON

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b>MONTANT MAXIMUM DES HONORAIRES</b>
Place de parking / box	2 000 € TTC
Jusqu' à 34 999 €	3 000 € TTC
35 000 € à 69 999 €	5 000 € TTC
70 000 € à 99 999 €	7 000 € TTC
100 000 € à 129 999 €	8 000 € TTC
130 000 € à 169 999 €	10 000 € TTC
170 000 € à 199 999 €	11 000 € TTC
200 000 € à 249 999 €	13 000 € TTC
250 000 € à 349 999 €	15 000 € TTC
350 000 € à 499 999 €	18 000 € TTC
Au-delà de ce barème 5 % TTC	

**Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur OU du vendeur**

**Avis de valeur** : forfait de 150 € TTC sauf si suivi d'un mandat de vente dans le délai de 1 mois de la remise de l'avis de valeur.

**Diagnostiques obligatoires** : remboursés par l'agence pour tous **les mandats exclusifs** en cours de validité dans la limite de 200 € TTC, au moment de la signature de l'acte authentique chez le notaire.



## HONORAIRES DE LOCATION

(En vigueur au 01/04/2022)

### Location et gestion des biens d'habitation

Tous les montants indiqués sont des montants maximums.

<b>Honoraires de location</b>  Ils comprennent : <ul style="list-style-type: none"><li>- les frais de visite, la constitution du dossier, la rédaction du bail dont le montant payé par le locataire ne peut excéder 8 € TTC du m2.</li><li>- L'établissement d'un état des lieux dont le montant payé par le locataire ne peut excéder 3 € TTC du m2.</li></ul>	14% HT du loyer annuel hors charge + TVA 20% soit 16,80% TTC  Ils sont partagés par moitié entre le locataire et le propriétaire
<b>Honoraires avenant au bail</b>	Forfait de 75 € HT soit 90 € TTC  A charge demandeur
<b>Honoraires de gestion</b>	6,50 % HT + TVA 20 %  soit 7,80 % TTC de toutes les sommes encaissées  A charge propriétaire
<b>Honoraires clôture du mandat de gestion</b>  <b>Honoraires aide à la déclaration annuelle des revenus fonciers</b>	22,88 € HT soit 27,45 € TTC  20,83 € HT soit 25 € TTC/an pour un logement + 8,33 € HT soit 10 € TTC/an par logement supplémentaire  A charge propriétaire
<b>Assurance loyers impayés/ détérioration SANS vacance du locataire</b>  Nous consulter pour la garantie avec vacance du locataire	2,14 % TTC par mois du loyer charges comprises  A charge propriétaire